

Être alternant(e) à l'IUT de Bordeaux

Les étapes clés

	Quoi ?	Quand ?
1	Renvoyer complété le document d'embauche prévisionnelle transmis par votre département de formation à l'adresse : fca-rea@iut.u-bordeaux.fr <i>Cette étape est réalisée par l'entreprise ou par l'alternant(e).</i>	Avant la formation et au plus tard 5 jours avant le début du contrat
2	Cette étape concerne uniquement les contrats d'apprentissage. S'enregistrer sur l'application NetYPareo* <i>Cet enregistrement est indispensable pour que le service Formation continue et alternance (FCA) établisse les documents de votre contrat.</i>	Dès réception du lien envoyé par mail par votre département de formation
3	Signer votre contrat de travail	Dès que l'entreprise vous le demande
4	S'inscrire à l'IUT de Bordeaux <ol style="list-style-type: none">1. L'entreprise renvoie le cerfa signé par tous au service FCA : fca-rea@iut.u-bordeaux.fr2. À réception, le service FCA informe le service Formation et vie universitaire (FVU) en charge des inscriptions3. L'alternant(e) active le lien envoyé par le service FVU et s'inscrit en ligne (Les alternants en contrat de professionnalisation ne sont pas concernés par le paiement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).)*	Lorsque l'entreprise a renvoyé le contrat de travail signé par tous au service FCA
5	Accéder aux ressources numériques <i>Cet accès n'est possible que lorsque l'inscription à l'IUT est finalisée.</i>	Lorsque votre département de formation vous donne l'accès

*Pour les étapes 2 et 4.3, il est impératif d'utiliser la même adresse mail pour créer vos comptes NetYPareo et Crous.

Contactez-nous

Service Formation continue et alternance (FCA)

fca-rea@iut.u-bordeaux.fr

Sites d'Agen et de Gradignan : 05 56 84 58 83

Site de Bordeaux-Bastide : 05 56 00 95 64

Site de Périgueux : 05 53 02 58 60